



SUBVENTIONS DU ROTARY – CERTIFICATION DU CLUB

RÉPONSES À VOS QUESTIONS

Les membres du Rotary montent à travers le monde chaque année des actions planifiées avec soin et durables. Les subventions que nous proposons nous aident à financer ces actions. Cependant, pour pouvoir les demander, les clubs doivent préalablement avoir obtenu une certification.

Pourquoi notre club doit-il être certifié pour demander des subventions du Rotary ?

La certification est le processus garantissant que votre club a mis en place des mécanismes de gestion et qu'il est en mesure de gérer efficacement les fonds de la Fondation. Tout club souhaitant être le parrain principal d'une subvention mondiale doit être certifié. Les districts peuvent en plus exiger des clubs qu'ils soient certifiés pour recevoir des fonds de subventions de district.

Comment notre club obtient-il sa certification ?

Afin d'être certifié, votre club doit signer le *protocole d'accord de club* et envoyer au moins un de ses membres au séminaire Gestion des subventions organisé par le district. Pour conserver sa certification, le club doit recommencer ces étapes tous les ans.

Téléchargez le *Protocole d'accord du club, Gestion des subventions – Guide de l'instructeur*, le manuel *Gestion des subventions* et d'autres documents sur www.rotary.org/fr/grants.

Qui doit signer le protocole d'accord du club ?

Il est signé chaque année par les présidents en exercice et élu du club. Par exemple, le protocole d'accord de club 2014/2015 doit être signé par les présidents 2014/2015 et 2015/2016.

À quel moment le séminaire de gestion des subventions doit-il avoir lieu ?

La Fondation recommande que le séminaire ait lieu en conjonction avec le SFPE, l'assemblée de formation ou la conférence de district. Cependant, le district peut également organiser cette réunion destinée à tous ses clubs comme il l'entend. Afin de s'assurer qu'il comprenne les critères de certification, le district doit être certifié avant d'organiser le séminaire pour ses clubs. Nous encourageons le district à organiser plusieurs séminaires : par exemple un dans le cadre du SFPE, un autre lors de l'assemblée de formation de district ainsi que des sessions de rattrapage tout au long de l'année.

Le séminaire de gestion des subventions peut-il être organisé en ligne ?

Les chargés de formation ont désormais l'option d'organiser ce séminaire via une série de webinaires. Des instructions sur cet outil de formation sont disponibles dans le guide du séminaire Gestion des subventions téléchargeable sur www.rotary.org/fr/grants. Pour des informations et des conseils sur l'organisation d'un webinaire, suivez le didacticiel *Comment conduire un webinaire : Pour organisateurs* sur notre [centre d'e-learning](#).

Mon club peut-il participer à un séminaire organisé par un autre district ?

Avec l'autorisation du district, les clubs peuvent assister à une formation dans un autre district ou multidistrict.

- Ces exceptions sont à la discrétion du district.
- Les districts qui autorisent leurs clubs à assister à une formation dans un autre district ou multidistrict doivent s'assurer que leurs clubs reçoivent une formation sur les critères de certification spécifiques à leur district.
- Le district est responsable de ses clubs, quel que soit le lieu de la formation.

Qui participe au séminaire Gestion des subventions ?

Au moins un membre de chaque club désirant obtenir sa certification. Il est recommandé que ce soit le président élu, un autre dirigeant du club ou un Rotarien impliqué dans la gestion des subventions.

- Il revient au district de décider du nombre de membres supplémentaires qui seront invités à participer au séminaire.
- Le district doit encourager tous les membres intéressés par les subventions de la Fondation à participer à la formation.

Mon district peut-il ajouter des critères particuliers de certification de club ?

Les districts ont la possibilité d'ajouter des critères de certification supplémentaires en plus des [critères établis par la Fondation](#). Ces critères doivent être détaillés dans un addendum au protocole d'accord du club.

Quels critères supplémentaires un district peut-il ajouter ?

Votre district doit prendre en considération la législation locale et sa situation spécifique. Par exemple, des procédures de supervision et de gestion des fonds plus strictes pourront être établies.

- ⇒ La certification doit être accessible à tous les clubs souhaitant faire des demandes de subventions mondiales. C'est pourquoi votre district ne devra pas être trop strict dans l'établissement de tels critères.

- ⇒ Les critères spécifiques au district devront être identiques pour tous les clubs du district.
- ⇒ La certification de votre district pourra être révoquée si celui-ci ajoute des critères dans le but d'exclure certains clubs de participation au programme des subventions.

Comment mon district doit-il répondre aux demandes de fonds de subvention de district provenant de clubs non certifiés ?

Votre district peut choisir d'accorder ou non des fonds de subvention de district à un club non certifié. Il reste cependant responsable de l'utilisation des fonds de subvention par un tel club et risque sa propre certification en cas de non-respect des directives de la Fondation par ce club.

Qui est responsable de la certification des clubs ?

Votre gouverneur, votre gouverneur élu et les responsables Fondation et Gestion des fonds de district. Le responsable Fondation est également chargé de communiquer la certification des clubs à la Fondation et de répondre à toutes ses questions.

Votre district devra conserver dans ses archives les protocoles d'accord signés par les clubs ainsi qu'une liste des participants au séminaire de gestion des subventions. Ces documents n'ont pas à être envoyés à la Fondation.